

B.K./ TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RUE DE LA PAIX N° 10
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

Ruhengeri, le 24/7/1957

Nº 2094/ A.I.I2/02.

OBJET:

Succession indigènes

TRANS IS copie pour information à
Monsieur le Résident du Ruanda à K i g a l i
Pour l'Administrateur de Territoire,
en route.

Le Comptable Territorial, 931
BENOIT, L.

A Monsieur le Directeur du Service des
A.I.M.O.

à

U S U B U R A .-



Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre lettre n° 2II/3II5
du 24/6/1957, j' ai l' honneur de vous faire savoir que:

- a) Kavutse était entièrement dépendante
de Rwanyinde pour tous ses besoins vitaux
- b) 500 francs reçus sur deux ans représen-
tent 10% de ses besoins.

POUR L' ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
en ROUTE.

LE COMPTABLE TERRITORIAL, 931
BENOIT, L.

A.L.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES A.I.M.O.
RUANDA-URUNDI GEBIED

Usumbura , le
de

24 juin 1957.

(¹) N° 211/ 3.115.

8540 / A.I.12/02

8/7/57

TRANSMIS copie pour information à
Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Successions indigènes
Dossier 556.

=====

réponse demandée

à l'ordre

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de & à
RUHENERI.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant à votre lettre n° 79/A.I.12/02 du 7 janvier dernier relative à la succession du nommé RWANYINDO Claudio, originaire de la colline NYARUTEMBE, Sous-chef BUTWATWA Théoneste, chefferie BUHOMA-RWANKERI, chef RWABULINDI, Territoire de RUHENERI, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Labour Officer de TORO désirerait savoir ce qui suit à propos du degré de dépendance de KAVUTSE mère du défunt:

- a) Kavutse était-elle entièrement dépendante de RWANYINDO pour tous ses besoins vitaux ?
- b) Si non, à quel pourcentage (5% etc....) était-elle dépendante des proches de RWANYINDO ?
- c) Quel pourcentage de ses besoins représentent 500 francs reçus sur deux ans ?

Je vous saurais de bien vouloir me faire parvenir ces renseignements dans le plus bref délai possible.

POUR LE DIRECTEUR DES A.I.M.O.,
LE CHEF DU 1er BUREAU,
R.JANSENS.

Alphonse

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Ruhengeri , le
de 7/1/57

(¹) N° 79/A.I.I2/02

TERRITOIRE DE RUHENERGI

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Successions indigènes

Dossier n° 556.

TRANSMIS copie pour information à
Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali.
Pour l'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE
EN ROUTE
LE COMPTABLE TERRITORIAL,
BENOIT,L.

A Monsieur le Directeur de A.I.M.O.

à

U S U M B U R A .-

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre lettre n°2II/542I, j'ai
l'honneur de porter à votre connaissance que la mère
de Rwanyindé Claudien a déclaré qu'elle est déjà en
possession des propriétés du défunt depuis environ
le 25/12/1956.

Pour l'Administrateur de Territoire
en route,
Le Comptable Territorial,
BENOIT,L.

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro -- In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

B.K.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI.

Ruhengeri, le 25/12/1956.
, de

4320/A.I. 12

(1) N°

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

Copie pour information à
Monsieur le Comptable Territorial
de & à Usumbura.
L'ADMINISTRATEUR DE TERRI-
TOIRE, A.d'ARIAN.
P/o. LE COMPTABLE TERRITORIAL.
BENOIT, L.

cl

====

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de & à

N Y A N Z A .

Monsieur l'Administrateur,

Comme suite à votre lettre n°3252/D.221j.
du 21/II/56, j'ai l'honneur de porter à votre con-
naissance que la succession du nommé RWANYINDO,
décédé accidentellement en Uganda est ouverte.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
A.d'ARIAN.

P/o. LE COMPTABLE TERRITORIAL,
BENOIT, L.

J.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro -- In het antwoord nummer en dagtekening vermelden

NK.A

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE DE NYANZA.

Nyanza, le 21 novembre 1956.-
, de

(¹) N° 3252/D.22IJ

-:-

4394/E.C.02
1/12/56

Copie pour information à Monsieur
le Comptable Territorial d'USUMBURA.-

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage

Objet
Voorwerp

Décès RWANYINDO.-

Nyanza le 21 novembre 1956,
Pour l'Administrateur de Territoire
L'Administrateur Terri.Assist.Ppal
DELVAULX.A

CT

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

R U H E N G E R I . -

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous envoyer pour compétence
la lettre n° 4394/FIN.W du 17 octobre de Monsieur le Comptable Territorial d'Usumbura.

Pour l'Administrateur de Territoire
L'Administrateur Terri.Assistant Ppal
DELVAULX.A

Belvau

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro - In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

M.Kal./
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RÉSIDENCE DE L'URUNDI
TERRITOIRE D'USUMBURA .-
RUANDA-URUNDI GEBIED

Usumbura, le 17 Octobre 1955 .-
, de

(¹) N° 4394 /FIN.W.-

v/

Réf. n° :

Annexe : I
Bijlage :

Objet : Décès RWANVINDO .-
Voorwerp : -----

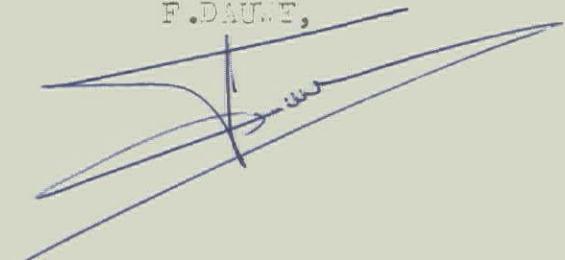
A Monsieur l'Administrateur du Territ.
de et à

N Y A H Z A - R U A T D A .-

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
pour compétence une lettre des autorités Anglaises con-
cernant la succession du nommé RWANVINDO décédé accidente-
llement en UGANDA .-

Le Comptable Territorial,
F.DAULF,



(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

TELEGRAMS: "DISTRICTER."

IN ANY CORRESPONDENCE ON
THIS SUBJECT PLEASE QUOTE NO.

LAB.5



DISTRICT COMMISSIONER'S OFFICE,

P.O. BOX 5.

KABALE,

KIGEZI, UGANDA.

24 September, 1956

Monsieur L'Administrateur,
Usumbura,
Ruanda.

5923 Fin/W
Cont'd

C. RWANYINDO s/o KANYAMUJENGE - MUNYARUANDA.

The personal effects and pay of the above, who was killed in a lorry accident at Kilembe Mines, are at present held in this office. I am informed that he came from, Rubona Village, Butwatta Gombolola, Rwabulindi Saza. I should be grateful therefore to receive your instructions regarding the disposal of these effects.

A handwritten signature in cursive ink, appearing to read "J. Barnes".

for DISTRICT COMMISSIONER
K I G E Z I.

GKB/PKBW